

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 64

Genève, le 28 septembre 2011

"AYA Info" est en ligne sur quatre sites Internet : <http://www.terrabilis.ch> > Aya Info, <http://www.humanitaire.ws> > Rubriques > AYA; <http://www.okamag.fr/> > Nouvelles de nos frères d'ailleurs et <http://mci.fgc.ch/mci/> > actualités

La superposition de la TI Yanomami avec la "Flona Amazonas", position de la SECOYA

Dans le dernier bulletin de AYA (No 63), dans la note consacrée à ce problème, il était dit que la SECOYA devait encore déterminer sa position vis-à-vis de la réactivation, par l'Institut Chico Mendes de Conservation de la Biodiversité – ICMBio, de la "Flona Amazonas", et à la constitution d'un Conseil consultatif. En fait, en date du 16 août, l'association SECOYA avait déjà adressé un courrier à la cheffe de cette Flona dans laquelle elle décline l'invitation à la réunion du 30 août. Elle estime que cette "Forêt nationale" va à l'encontre des droits reconnus au Yanomami sur leur terre, démarquée en 1992. La SECOYA est favorable à la désaffectation de la Flona Amazonas. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des Yanomami de l'Amazonas prévue en novembre. L'ICMBio dit ne pas vouloir porter atteinte à l'intégrité de la TIY. Cependant, début juin, l'Institut rappelait la contribution que les Unités de Conservation - dont font partie les forêts nationales ou celles des États de la fédération - peuvent apporter annuellement à l'économie nationale. Selon une étude de l'Université fédérale rurale de Rio de Janeiro, seulement la production de troncs d'arbres de l'Amazonie est évaluée entre 1,2 et 2,2 milliards de Reais, soit avec le change actuel, entre 604 millions et 1,11 milliards de CHF. Comment apprécier la simultanéité de cette publication et la réactivation de la Flona Amazonas ? Simple coïncidence ou possible corrélation ?

Pour en savoir plus (en portugais) : la position de la SECOYA :

http://www.secoya.org.br/index.php?option=com_content&view=article&id=130:secoya-a-favor-da-desafetacao-da-flona-amazonas&catid=4:noticias&Itemid=29 et celle de l'ICMBio :

<http://www.icmbio.gov.br/comunicacao/noticias/20-geral/1759-flona-amazonas-realiza-reuniao-para-tratar-sobre-o-conselho-consultivo-da-unidade/> / L'annonce de l'étude sur le site de l'ICMBio :

<http://www.icmbio.gov.br/comunicacao/noticias/4-geral/1050-estudo-mostra-importancia-das-ucs-para-a-economia-nacional/> / et l'étude elle-même :

http://www.unep.org.br/admin/publicacoes/texto/UCsBrasil_MMA_WCMC.pdf

Les garimpeiros dans l'aire Yanomami de Roraima

Au début du mois de septembre, l'Hutukara Associação Yanomami – HAY a dénoncé la présence illégale de nombreux garimpeiros (orpailleurs) dans la Terre Indigène Yanomami, dans les environs de la communauté indigène de Homoxi (Etat de Roraima). Ils seraient entre 1'000 et 1'500 dans sept lieux différents. L'information a été donnée à l'occasion de la réunion régionale de l'HAY qui s'est tenue les 6 et 7 septembre dans la communauté indigène Kori Yaupë dans la région de Surucucu. L'orpaillage pollue les rivières, une pollution à l'origine de l'augmentation des maladies au sein des populations riveraines. La sécurité alimentaire est compromise. L'HAY a également signalé la destruction de cultures et le vol de médicaments commis par des garimpeiros dans un poste de santé de la région de Papiú. La recrudescence de l'orpaillage est attribuée à l'augmentation du prix de l'or sur le marché international. L'HAY demande l'intervention des autorités. Le Conseil Indigène de Roraima – CIR a adressé une lettre à la présidente de la république, Dilma Rousseff demandant le retrait des garimpeiros et de tous les envahisseurs de la Terre Indigène Yanomami. À la Chambre des députés, la députée fédérale Janete Capiberibe a dénoncé cette violation des droits des peuples indigènes.

Pour en savoir plus (en portugais); La présence de garimpeiros : <http://www.hutukara.org/folha-de-boa-vista-indios-denunciam-que-a-presenca-de-garimpeiros-avanca-na-area-yanomamiq.html> / La lettre du CIR à

Dilma Rousseff : <http://www.coiab.com.br/coiab.php?dest=show&back=noticia&id=758&tipo=N&pagina=1> / L'argumentation de la députée Janete Capiberibe :

http://www.hutukara.org/images/stories/REQ_84_2011_CAINDR1.pdf

À Brasilia, James Anaya parle de la consultation préalable des Peuples indigènes

Les 5 et 6 septembre à Brasilia, la Fondation Nationale de l'Indien - FUNAI a organisé une réunion de travail sur l'obligation pour les États de procéder à une consultation libre, informée et préalable des peuples

indigènes sur les sujets les concernant. Cela en raison notamment de l'application de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail – OIT, ratifiée par le Brésil. La Fondation avait invité James Anaya, le Rapporteur spécial (du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones à participer à cet atelier. Étaient également présents les représentants d'autres administrations fédérales : Ministère des affaires étrangères, Secrétariat général de la présidence de la république, Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables - IBAMA, etc. Cette rencontre a été organisée alors que les organisations indigènes brésiliennes se plaignent souvent de ne pas être consultées quand le gouvernement engage des réformes, ou met en œuvre des ouvrages qui ont un impact sur les peuples indigènes et leurs terres. Le soir du 6 septembre, à l'Université de Brasilia, sur l'invitation de plusieurs ONG, M. Anaya a donné une conférence publique sur le même sujet. Selon le compte-rendu publié par l'Instituto Socioambiental - ISA, l'orateur a souligné la nécessité de comprendre les processus de consultation comme de véritables dialogues où les réponses ne se limitent pas à un oui ou à un non. Ce sont des processus de construction d'accords où les États et les peuples indigènes doivent agir de bonne foi et être disposés à céder une partie de leurs prétentions pour arriver à une entente viable et durable. L'Institut d'études socioéconomiques – INESC, de Brasilia, a rappelé l'intervention du Rapporteur, le 4 juillet dernier, devant la Cour Interaméricaine des droits humains sur cette consultation préalable.

Pour en savoir plus (en portugais) : <http://www.funai.gov.br/> > 05 de setembro > Funai realiza oficina, / le compte rendu de ISA : <http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3409> / celui de l'INESC

<http://www.inesc.org.br/noticias/instituicoes-promovem-palestra-sobre-direito-de-consulta-livre-dos-povos-indigenas/?searchterm=James%20Anaya> et, en espagnol, l'intervention de James Anaya devant la Cour interaméricaine sur Youtube : http://www.youtube.com/watch?v=wNMA6O_-SmY

Guyane française : le magazine amérindien Oka.Mag' se met en veille

Depuis une dizaine d'années, une poignée de courageux amérindiens de Guyane française ont fait le pari de donner une voix aux communautés amérindiennes en publiant "Oka.Mag'", un magazine et un site Internet pour faire connaître les nombreux et graves problèmes auxquels sont confrontés les peuples premiers de cette terre d'Amérique du Sud. Ce 24 septembre, un message de Philippe Aquila, le fondateur du magazine annonce la mise en veille de la publication (300 abonnés et 200 points de vente en Guyane, Martinique, Guadeloupe et quelques uns en métropole) : *"Plusieurs facteurs déterminent notre décision. Problèmes humains, logistique, financiers (comme toujours), mais le pire de tous est la situation lamentable que nous vivons au sein des communautés amérindiennes de Guyane... actuellement nous sommes pris dans une spirale de règlements de comptes entre kali'na (amérindiens)... En conséquence, notre bureau exécutif a pris la sage décision de mettre Oka.Mag' en veille durant quelques mois en attendant que la sagesse atteigne enfin nos leaders politiques et chefs coutumiers. Si cela tarde trop, nous enterrerons définitivement Oka.Mag' dans quelques mois."* Le rédacteur fait allusion aux conflits qui divisent les organisations indigènes guyanaises, la Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG) et l'Organisation des Nations Autochtones de Guyane (ONAG). La disparition du magazine et du site Internet serait regrettable. Regrettable également la persistance des divisions au sein des organisations amérindiennes.

Pour en savoir plus (en français) : <http://www.okamag.fr>

Le code forestier devant le Sénat

Le projet de loi modifiant le code forestier adopté par la Chambre des députés le 24 mai dernier est maintenant en discussion au Sénat. Ce projet réduit sensiblement la protection de la forêt brésilienne. De nombreuses voix, parmi elles, celles de scientifiques, d'anciens ministres de l'environnement et de juristes, se sont élevées pour dénoncer les défauts de cette loi. Récemment, c'est la Commission "Constitution, Justice et Citoyenneté" qui a approuvé le projet. Il doit encore passer devant d'autres Commissions. Une vaste coalition de 140 organisations de la société civile brésilienne, le "Comité Brésil de défense des forêts et du développement durable" a été constitué le 7 juin dernier pour informer davantage, mobiliser l'opinion publique et faire pression sur les sénateurs pour qu'ils modifient le texte adopté par la Chambre des députés. La coalition a publié un manifeste, ouvert un site Internet – *La forêt fait la différence* - et proposé la signature d'une pétition.

Pour en savoir plus (en portugais) : <http://www.florestafazadiferenca.org.br/home/> et le site de l'ISA : <http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3413>

Bernard Comoli